



Récupération de donation en Italie

Par **Béro**, le **27/02/2010** à **22:27**

Bonjour,
Je vous sollicite pour mon père qui est désespéré. En effet, sa mère habite en Italie, elle a 81 ans, est dans un état d'esprit très mystique, et dit être en contact perpétuel avec Dieu avec elle elle converse régulièrement... état constaté par le médecin de famille qui a établi un courrier en ce sens il y a environ 5 ans. Etant en mauvais terme avec son fils à qui elle en veut de ne pas avoir épousé une fille du village mais une femme de couleur... elle a préféré le déshériter en faisant donation de 2 maisons et de terres à deux de ses nièces, et a elle même payé les frais de notaire... enfin je dis elle même, mais il faut préciser que depuis ces dernières années, ses nièces ne la lâche pas d'une semelle...
Mon père habite Marseille, il a contacté un avocat en Sicile qui lui a promis qu'il pourrait récupérer ses biens et qui doit engager des procédures en ce sens.
Mon père ayant de petits moyens financiers, il va devoir engager des frais donc pourriez-vous me dire, s'il vous plait, si il est possible de récupérer les maisons et les terres données aux 2 cousines, pour info, l'une des 2 cousine a même donné une terre donnée par ma grand-mère, à sa fille qui a construit une maison dessus... est-il possible de récupérer également le terrain.... Merci d'avance à toutes et tous, je vous remercie beaucoup car mon père ne dors plus....